

Table GIRT commune - Gaspésie
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations – Réseau prioritaire multiusage 10 mars 2026

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie	
2. PRÉOCCUPATION	
Générale : X	
Spécifique :	
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
L'accessibilité à 28 lacs de villégiature est un objectif du plan de suivi des objectifs du plan directeur de l'eau dans la zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie. Cela afin de « permettre à toutes et tous, [...] la pratique harmonieuse de la pêche et d'activités nautiques diverses et autorisées ». « La villégiature riveraine étant un usage associé aux ressources en eau, j'estime que de pouvoir maintenir cette forme de mise en valeur de ces ressources est légitime. »	
3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION	
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
Zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie (portion superposée au territoire public forestier de la direction régionale forêts - Gaspésie)	
Carte jointe : Oui ☒ Sous le tableau Non ☐	
4. ENJEU	
L'accessibilité aux lacs qui présentent un potentiel particulier à l'égard de la villégiature.	
5. OBJECTIF	
Favoriser et maintenir la mise en valeur des activités de villégiature riveraine et l'accessibilité publique aux plans d'eau afin de permettre à toutes et tous la pratique harmonieuse d'activités nautiques diverses et autorisées.	
6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR	
Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu :	
Le maintien des accès, notamment leur entretien, est un enjeu en soi. Cet enjeu a une portée plus large que la présente consultation qui porte sur le réseau prioritaire, mais il est en partie abordé dans la démarche voirie régionale.	

• Parmi les 28 lacs ciblés par l'émetteur, 2 sont hors UA et 21 sont déjà reliés au réseau prioritaire en consultation pour les raisons suivantes ○ Raccord de certains baux de villégiature riverains ○ Tronçon primaire ou secondaire à proximité ○ Lac de pêche identifié sur le site AllonsPêcher de la FédéCP. • Le secteur territoire a été consulté dans le cadre de l'exercice de priorisation et affirme que le projet ne suscite pour l'instant aucune préoccupation en lien avec leur domaine d'affaires. Ils soulignent cependant l'importance « de conserver en tout temps les accès existants, menant à des sites sous autorisations d'utilisation du territoire public ou ayant des droits fonciers notamment dans le cas d'éventuels travaux [de voirie] » (voir classement des commentaires pour commentaire complet).
7. SOLUTIONS POTENTIELLES
Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :
• Proposition pour les 5 lacs non reliés au réseau multiusage prioritaire identifiés par l'émetteur ○ Baillargeon et Ross : Ces lacs sont sur le territoire de la zec Baillargeon et liés à ses activités. Il est donc suggéré de les relier au réseau multiusage prioritaire par des tronçons tertiaires (voir carte plus bas). ○ Rond et Touladi : En raison des changements récents concernant le développement de la villégiature, il est suggéré de valider auprès du secteur territoire dans quelle situation ces lacs se trouvent avant de les relier au réseau. ○ Lac du Trèfle : L'imagerie aérienne et les données routières ne permettent pas d'identifier un accès • Maintenir le contact déjà en place entre le chargé de projet en voirie forestière et le secteur territoire du MRNF afin d'assurer la cohérence entre la démarche voirie et la gestion du territoire public (notamment la villégiature). • Maintenir la participation du secteur territoire aux rencontres du comité voirie, ce qui permet notamment d'informer l'émetteur des développements sur le sujet.
8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE
Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :
9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION
Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.

10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES

